

INTITULÉ	DURÉE	ÂGE	CONDITIONS	PRISE EN CHARGE	STRUCTURES & CONTACT
<b>VOLONTARIAT D'INITIATION ET D'ÉCHANGE</b>					
<b>Chantiers internationaux</b>	Entre 15 jours et 1 mois	à partir de 16 ans	Pas uniquement dédié au domaine de la construction ou de la restauration ; peut être également culturel, artistique, éducatif...	Prise en charge partielle ou totale par le volontaire (billet d'avion, hébergement, assurance, nourriture, déplacement...).	Associations proposant des chantiers, notamment les membres de Cotra-vaux (Solidarités Jeunesses, Jeunesse et Reconstruction, Concordia, etc.) : <a href="http://www.cotra-vaux.org">www.cotra-vaux.org</a>
<b>Programme Ville Vie Vacances / Solidarité Internationale (VVV/SI) et Jeunesse Solidarité Internationale (JSI)</b>	15 jours 3 sem. min. en été	15 - 25 ans	Groupe de 4 à 16 jeunes de 15 à 25 ans. Être fortement impliqué dans le projet.	Cofinancement du projet par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (entre 2 000 à 7 500 €) et par les jeunes.	Associations françaises parrainées par une association de solidarité internationale reconnue par l'Etat. FONJEP : <a href="http://www.fonjep.org">www.fonjep.org</a>
<b>Service Civique</b>	Entre 6 et 12 mois	16 - 25 ans	De nationalité d'un des pays de l'U.E. ou résident régulier ou ressortissant d'un pays où sont affectés des volontaires français. Sans condition de diplôme.	L'Etat prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, assurance vieillesse, congés, formation... Prestation complémentaire de l'organisme d'accueil.	Organismes sans but lucratif ou personnes morales de droit public français agréés par l'Etat de type : associations, collectivités locales, établissements publics... Agence du Service Civique : <a href="http://www.service-civique.gouv.fr">www.service-civique.gouv.fr</a>
<b>VOLONTARIAT DE COOPÉRATION, D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE</b>					
<b>Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)</b>	12 mois min. Durée cumulée max : 6 ans	> 18 ans	Sans condition de nationalité. Compétences spécifiques liées au projet de l'association.	L'association prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, assurance vieillesse, congés, formation, indemnité de réinstallation, appui au retour... (subvention d'Etat pour couvrir certains frais).	29 associations agréées par le MEAE : <a href="http://www.diplomatie.gouv.fr">www.diplomatie.gouv.fr</a> France Volontaires : <a href="http://www.france-volontaires.org">www.france-volontaires.org</a> CLONG : <a href="http://www.clong-volontariat.org">www.clong-volontariat.org</a> FONJEP : <a href="http://www.fonjep.org">www.fonjep.org</a>
<b>VOLONTARIAT D'ÉCHANGE ET DE COMPÉTENCE</b>					
<b>Congé de solidarité</b>	Entre 15 jours et 1 mois	> 18 ans	Ouvert à tous mais en majorité des salariés. Certaines missions peuvent nécessiter des compétences spécifiques.	Prise en charge partielle ou totale par l'entreprise ou par le volontaire.	France Volontaires : <a href="http://www.france-volontaires.org">www.france-volontaires.org</a> Planète Urgence : <a href="http://www.planete-urgence.org">www.planete-urgence.org</a> (*Congé solidaire)
<b>Congé de solidarité internationale</b>	Entre 1 et 6 mois	> 18 ans	Salarié ; 12 mois d'ancienneté minimum.	Prise en charge partielle ou totale par le salarié.	Associations de solidarité internationale agréées.
<b>Volontariat sénior Retraité bénévole</b>	Entre 15 jours et 12 mois	> 18 ans	Pré-retraité ou retraité. Compétences spécifiques liées au projet de la structure d'envoi.	Selon les moyens de l'association et des partenaires du projet, prise en charge possible : frais de déplacement, assurances, logement, nourriture.	Associations françaises : GREF : <a href="http://www.gref.asso.fr">www.gref.asso.fr</a> AGIRabcd : <a href="http://www.agirabcd.org">www.agirabcd.org</a> ECTI : <a href="http://www.ecti.org">www.ecti.org</a>
<b>AUTRES VOLONTARIATS DE SOLIDARITÉ</b>					
<b>Corps Européen de Solidarité (CES)</b>	De 2 à 12 mois	18 - 30 ans	Résident d'un des pays de l'UE ou d'un des pays partenaires. Sans condition de diplôme. <i>Les projets de solidarité concernent uniquement les Etats membres de l'UE.</i>	Indemnité de subsistance qui couvre les frais de voyage (en grande partie), le logement, la nourriture, de l'argent de poche et une assurance médicale. <i>Pour les projets de solidarité, l'aide financière maximale est de 500€ par mois.</i>	Agence Erasmus+ France Jeunesse et sport : <a href="http://erasmusplus-jeunesse.fr/">http://erasmusplus-jeunesse.fr/</a> Site dédié au Corps européen de solidarité en France (opérationnel en 2019) : <a href="http://www.corpseuropeensolidarite.fr">www.corpseuropeensolidarite.fr</a> Pour participer, les jeunes doivent s'enregistrer sur le portail du Corps européen de solidarité : <a href="https://europa.eu/youth/solidarity_fr">https://europa.eu/youth/solidarity_fr</a>
<b>Volontariat des Nations Unies (VNU)</b>	24 mois	> 25 ans	Diplômé d'études supérieures, expérimenté, compétences linguistiques.	Allocation frais d'installation, indemnité mensuelle, assurance, frais de déplacement, congés, allocations frais de réinstallation...	Partenaires du programme VNU (ONG internationales, gouvernements, agence des Nations Unies, etc.) : <a href="http://www.unv.org/fr">www.unv.org/fr</a>
<b>Volontariat International de la Francophonie (VIF)</b>	12 mois	21 - 34 ans	Majeur dans son pays ; diplômé d'études supérieures. De nationalité de l'un des 56 Etats ou Gouvernements membres de la Francophonie.	Billet d'avion aller et retour, formation au départ, indemnité mensuelle, assurance santé et rapatriement, appui au retour.	Organisation Internationale de la francophonie : <a href="http://www.francophonie.org">www.francophonie.org</a>
<b>Volontariat européen d'aide humanitaire EU Aid Volunteers</b>	De 1 à 18 mois	>18 ans	R ressortissant d'un pays de l'UE et d'autres pays européens. Pour un volontariat junior : moins de 5 ans d'expérience dans l'aide humanitaire. Senior : plus de 5 ans d'expérience dans l'aide humanitaire.	Allocation de subsistance, formation, frais de voyage, logement, assurance, allocation de réinstallation.	France Volontaires : <a href="http://www.france-volontaires.org">www.france-volontaires.org</a> Commission européenne : <a href="https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid_fr">https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid_fr</a> <a href="https://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers_fr">https://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers_fr</a>
<b>AUTRES VOLONTARIATS INTERNATIONAUX, HORS CHAMPS DE LA SOLIDARITÉ</b>					
<b>Volontariat International en Entreprise / Administration (VIE / VIA)</b>	Entre 6 et 24 mois	18 - 28 ans	Jeune diplômé de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'UE.	L'organisation prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, congés, formation...	Entreprises agréées par l'Etat ou administrations françaises sous tutelle de l'Etat. Civiweb : <a href="http://www.civiweb.com">www.civiweb.com</a> Business France : <a href="https://www.businessfrance.fr/vie-home">https://www.businessfrance.fr/vie-home</a>